

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 29 JANVIER 2026
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES-VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 22 JANVIER 2026

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François (ayant la procuration de MARIN Karine), TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MARIN Karine, SAUVAGE Catherine, CHENOT Tony, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	5 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	VARIS Pierre
<u>Nombre de présents :</u>	57 présents
<u>Nombre de votants :</u>	62 votants

Le Président accueille les délégué(e)s communautaires et les remercie pour leur présence.

A l'occasion du dernier conseil communautaire du mandat, Fabrice CHARTREUX souligne que ces six années ont été particulièrement denses, parfois compliquées, marquées par un démarrage sur fond de crise sanitaire, mais qu'elles ont vu aboutir des projets importants pour le territoire et qu'elles ont été marquées par des avancées significatives sur le lien communes-communauté et la solidarité territoriale.

Il remercie l'ensemble des élu(e)s pour leur présence et leur engagement au sein des groupes de travail et commissions, rappelant que si les séances de conseil communautaires sont reconnues pour leur relative rapidité, ceci n'est possible que grâce au travail en amont fait au sein des commissions. Il note au passage que la communauté de communes Terres Toulousaines est enviée par beaucoup d'autres collectivités, du fait de son dynamisme, de son positionnement, mais aussi de par son fonctionnement atypique qui en fait un lieu de débats et de décisions à l'écart des luttes politiciennes.



Observant que plusieurs Maires et conseiller(ère)s municipaux(ales) ne se représenteront pas pour la prochaine mandature, il adresse un clin d'œil et remercie plusieurs d'entre eux – Roger JOUBERT, Roger SILLAIRE, Denis PICARD, Jorge BOCANEGRA - pour leur investissement, leur loyauté et la pertinence de leurs interventions.

Conscient que la liste est plus longue, il s'excuse par avance pour celles et ceux qui ne sont pas cités et renouvelle sa reconnaissance devant le travail accompli par les un(e)s et les autre(s).

Il conclut en adressant un message de remerciement d'une part à Jean-Pierre COUTEAU - avec qui il a formé un binôme efficace sur les questions de développement économique et qui a pris à son entière charge, en plus, le suivi du PLUiH, dont l'aboutissement a été long et complexe – d'autre part à Alde HARMAND, 1^{er} vice-Président, avec qui il a pu tisser une relation ville centre-communauté solide, gage essentiel du bon fonctionnement du territoire.

Enfin, il adresse des remerciements appuyés aux équipes de la CC2T pour leur mobilisation et leurs compétences, sans lesquelles il considère qu'il ne serait pas possible de mener à bien les projets de l'intercommunalité.

Il est procédé à l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

La secrétaire de séance est **Pierre VARIS**.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2026-01-01 – ZA PARC DE HAYE– AGREMENTS DE CESSIONS

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident de :

- Donner leur agrément sur les cessions au profit de la SCI ABD et SCI CM IMMO ou à toutes autres sociétés qui pourraient s'y substituer dans les conditions exposées ;
- Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la délibération.

2026-01-02 – AGREMENT POUR LE RACHAT D'UNE EMPRISE A LA SCI DU ROYAUME DE LOTHAIRE SUR LE POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident de :

- Donner leur agrément pour l'achat des parcelles AD 143 et AD 146 sur le Pôle Industriel Toul Europe dans les conditions ci-dessus exposées ;
- Autoriser monsieur le Président à prendre en charge les frais de commercialisation et les autres frais tels que décrits dans la délibération ;
- Autoriser monsieur le Président à constituer une servitude sur le terrain telle que décrite dans la délibération ;
- Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la délibération.

2026-01-03 – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES DU PORTAGE FONCIER DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU GRAND EST (EPFGE)

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident de :

- Valider le compte-rendu d'activités foncières établi par l'EPF GE au 2 décembre 2025,
- Autoriser monsieur le Président à signer le compte-rendu d'activités de l'EPF GE,
- Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la délibération.

2026-01-04 – GRILLE TARIFAIRE DES TRANSPORTS PUBLICS COLIBRI

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident de :

- Approuver la nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} mars 2026
- Autoriser monsieur le Président à la signature de toute pièce utile à l'exécution de la délibération.



2026-01-05 – POLITIQUE ACHAT OBJETS PUBLICITAIRES RESEAU COLIBRI

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident de :

- Approuver l'achat l'objets publicitaires visant à promouvoir le réseau COLIBRI dans les conditions exposées dans la délibération ;
- Autoriser monsieur le Président à la signature de toute pièce utile à l'exécution de la délibération.

2026-01-06 – REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU COLIBRI

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident de :

- Approuver le nouveau règlement intérieur des transports COLIBRI, applicable à compter du 1^{er} mars 2026 ;
- Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la délibération.

2026-01-07 - FONCTIONNEMENT DE LA REGIE TOURISME

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident de :

- Approuver le rattachement au sein de la communauté de communes Terres Toulousaises de la gestion du service public administratif du tourisme à compter du 1^{er} mai 2026, via la création d'une régie autonome dotée de la seule autonomie financière,
- Arrêter à neuf le nombre de membres du conseil d'exploitation dédié désignés par les élu(e)s du conseil communautaire, sur proposition du Président de la communauté de communes, répartis comme suit :
 - six conseillers(ères) communautaires représentant l'établissement public de coopération intercommunale
 - trois représentants(es) des professionnel(le)s du tourisme du territoire et des associations intéressées par le tourisme
- Approuver les statuts de la régie tourisme, joints à la délibération,
- Créer un budget annexe « office de tourisme communautaire » (régie dotée de la seule autonomie financière relevant de l'instruction budgétaire M57) pour suivre l'ensemble du service public du tourisme et la perception de la taxe de séjour,
- Confirmer que l'office de tourisme peut commercialiser des prestations de services touristiques et préciser en conséquence que le budget annexe, ouvert à compter du 1^{er} mai 2026, est partiellement assujetti à la taxe à la valeur ajoutée (*code service 004*) pour ces activités commerciales, minoritaires,
- Acter de l'affectation à la régie des moyens matériels et financiers affectés au service, notamment les locaux mis à disposition,
- Nommer en date d'effet du 1^{er} mai 2026, Hélène ATTENONT-VALENTIN, actuelle directrice de l'association maison du tourisme Terres Toulousaises, directrice de la régie autonome tourisme dotée de la seule autonomie financière au sein de la communauté de communes Terres Toulousaises, sous la responsabilité de la directrice générale adjointe en charge du développement, de l'aménagement et des mobilités,
- Confirmer que les fonctions de comptable de la régie sont remplies par le comptable public de la communauté de communes Terres Toulousaises,
- Valider la demande d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage d'Atout France,
- Autoriser la dégustation et la vente de vins à la maison du Tourisme et solliciter la licence correspondante auprès de la commune (mutation),
- Autoriser le président, ou son représentant, à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la délibération.



2026-01-08 - GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS DE LA MAISON DU TOURISME

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident de :

- Approuver les canaux de vente des services touristiques
- Approuver la grille tarifaire des prestations touristiques applicables à compter du 1^{er} mai 2026, y compris modalités de démarque, promotion, remises ou gratuité telles que définies dans la délibération,
- Approuver les conditions générales et particulières de vente telles que définies,
- Autoriser monsieur le Président à la signature de toute pièce utile à l'exécution de la délibération.

2026-01-09 – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DU PARC DE HAYE

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident d'accepter les points suivants :

ARTICLE 1 : la communauté de communes Terres Toulousaises accorde sa caution solidaire à la SEBL GRAND EST, sise 48 place Mazelle, à METZ (57045 CEDEX), immatriculée au RCS sous le n° 358 801 082 à hauteur de 80 %, soit 4 800 000,00 €, d'un emprunt de 6 000 000,00 € destiné au financement de l'opération de la zone d'activité du parc de Haye à Bois-de-Haye.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée à hauteur de 80% soit 4 800 000€ pour l'emprunt détaillé ci-dessous :

- Prêt en capital de : 6 000 000,00 €
- Durée du prêt : 72 mois
- Remboursement du prêt : trimestriel
- Taux d'intérêt : taux fixe annuel de 2,95 %
- Frais de dossier : 6 000 €

ARTICLE 3 : La communauté de communes Terres Toulousaises s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. La collectivité territoriale renonce au bénéfice de discussion du patrimoine de l'emprunteur. En conséquence, elle s'engage à effectuer le paiement des sommes dues, au lieu et place de l'emprunteur, sur notification du prêteur, adressée par lettre recommandée avec avis de réception, sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le président de la communauté est autorisé à intervenir au nom de la communauté au contrat de prêt passé entre l'établissement bancaire et l'emprunteur et à signer toute pièce utile afférente à l'exécution de la délibération.

2026-01-10 - APPROBATION DE LA CONVENTION ORGANISANT LA FIN DU GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES (GAC) ET DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIFS AU PROJET D'UVE DE TRONVILLE-EN-BARROIS

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident :

- D'approuver la convention organisant la fin du groupement d'autorités concédantes et du groupement de commandes, annexée à la délibération ;
- D'autoriser monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- De préciser que les dépenses résultant pour la collectivité de la participation financière prévue dans la convention seront imputées sur les crédits prévus au budget.

2026-01-11 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DE MÉDIATION SUITE AUX DIFFÉRENDS NÉS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES ET LA SOCIÉTÉ SOGEA DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE BOUVRON

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'**unanimité**, décident de :

- approuver les termes du protocole transactionnel à intervenir entre les parties (absence d'indemnité, travaux supplémentaires et pénalités de retard),
- autoriser le Président à signer ledit protocole transactionnel ainsi que toute pièce utile et à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à sa mise en œuvre.

2026-01-12 – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

La délibération est présentée par **A. HARMAND**.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

P. BRETENOUX souhaitant savoir à quoi correspondent les 36 000 € versés à la société OXALIS pour le dossier de la Rochotte, **X. COLIN** indique qu'il s'agit d'une mission d'accompagnement sur ce projet assez complexe, qui nécessite d'identifier en amont les contraintes – notamment environnementales - mais aussi les potentialités, les procédures à suivre, les partenariats possibles... Il ajoute que cette mission d'ingénierie globale est indispensable et que la société OXALIS a été choisie après mise en concurrence.

P. BRETENOUX observe également que la redevance versée à la société TRADIM pour la maintenance du logiciel de suivi des ordures ménagères est élevée (30 000 €). **F. CHARTREUX** confirme que les prestations sur logiciel sont toujours élevées et le sont de plus en plus.

Les élu(e)s du conseil communautaire déclarent avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, bons de commande et virements ci-avant indiqués, prises par le Président de la communauté de communes Terres Toloises ou son représentant.

A l'issue de cette délibération, **A. HARMAND** profite de la parole qui lui est donnée pour remercier le Président d'avoir, tout au long du mandat, animé de façon remarquable l'assemblée communautaire dont le fonctionnement est si particulier. Il souligne que l'intercommunalité n'a pas toujours fonctionné de cette façon et qu'elle est forte aujourd'hui d'une réelle entente entre la ville centre et la communauté de communes, sans politisation des débats. Il souligne que seule volonté qui doit animer cette collectivité est de faire avancer le territoire et note que **F. CHARTREUX** l'a compris et mis en application depuis le début.

2026-01-13 - REGLEMENT DE FORMATION DES AGENT(E)S DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Adopter le règlement de formation
- Adopter les modalités d'application et le budget alloué pour le compte personnel de formation
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à diffuser le document auprès du personnel

2026-01-14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DANS LE CADRE DE LA REPRISE EN REGIE DE LA MAISON DU TOURISME TERRES TOULOISES

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Ouvrir au 1^{er} mai 2026 au tableau des effectifs :
 - un poste d'attaché(e) territorial(e), emploi permanent à temps complet
 - deux postes de rédacteur(rice)s territorial(e)s, emplois permanents à temps complet
 - un poste de rédacteur(rice) territorial(e), emploi permanent à temps non complet (80%)
- Autoriser le Président à mener les procédures de recrutement,
- S'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence.

2026-01-15 – STATION VERTE MULTIENERGIES A GONDREVILLE – SIGNATURE DU BAIL EMPHYTHEOTIQUE AVEC ALTENS

La délibération est présentée par **O. HEYOB**.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

P. BRETENOUX, indiquant qu'il est déjà intervenu à ce sujet, rappelle que selon lui, cette station verte c'est en quelque sorte « l'arbre qui cache la forêt », car si elle prévoit effectivement l'utilisation d'énergies vertes, elle est en réalité essentiellement destinée à des poids lourds qui pour l'essentiel utilisent de l'énergie fossile. Il considère que les moyens financiers de la collectivité auraient sans doute été plus utiles sur une autre opération.

F. CHARTREUX précise d'une part que la collectivité n'a rien payé pour ce projet, l'investissement ayant été supporté à 100% par le porteur de projet et d'autre part, il souligne que l'objectif demeure à terme de développer la distribution d'hydrogène, pour lequel les transporteurs commencent à être demandeurs.



L'investisseur a fait le choix d'anticiper l'évolution de la demande, tout en proposant parallèlement l'usage de HVO et d'électricité, nécessaires à la rentabilisation de son investissement. De son côté, la collectivité a fait le choix de permettre l'installation de ce nouvel équipement, gageant qu'il contribuera demain au verdissement de la flotte des poids lourds. Il rappelle que la transition écologique ne peut pas être totalement effective du jour au lendemain mais se construit progressivement et au fil du temps.

O. HEYOB ajoute qu'il est important de donner aux zones industrielles de proximité la possibilité de faire évoluer leurs flottes en proposant des carburants alternatifs.

J. TAILLY témoigne, en tant que chef d'entreprise confrontée aux obligations d'évolution des carburants utilisés, de l'importance que les collectivités mettent en place des points de recharge électriques pour les véhicules.

F. CHARTREUX conclut en soulignant que la collectivité fait ce qui est en son pouvoir à son niveau, mais que la solution pérenne et impactante en termes de verdissement des énergies utilisées par les poids lourds passe par une harmonisation européenne des normes et des obligations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Autoriser monsieur le président à signer le bail emphytéotique avec ALTENS à compter de l'entrée en vigueur de la délibération.
- Autoriser monsieur le président à signer toute pièce utile pour l'exécution de la délibération.

2026-01-16 – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – APPROBATION

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Valider le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du PLUiH ;
- Approuver la modification simplifiée n°3 du PLUiH ci-dessus exposée ;
- Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la délibération.

2026-01-17 - SIGNATURE DE LA CHARTE « PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ »

La délibération est présentée par **E. PAYEUR**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Prendre acte des objectifs poursuivis par le Programme National Nutrition Santé
- Attester de l'intérêt de s'engager dans la promotion des objectifs de ce programme de santé publique
- Autoriser le Président à signer la charte du Programme National Nutrition Santé.

2026-01-18 – ACTUALISATION DES STATUTS DE LA CC2T

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Valider l'actualisation des statuts de la CC2T, intégrant les modifications précisées dans l'exposé des motifs,
- Charger le Président de notifier cette délibération aux services préfectoraux
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

2026-01-19 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de questions ni d'observations des membres de l'assemblée

Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la présentation ci-dessus et déclarent avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.



En marge des délibérations à l'ordre du jour, **T. COLLET** souhaite savoir si les résultats des mesures d'analyse de la qualité de l'air réalisés par ATMO sont disponibles, **O. HEYOB** indique qu'ils ont en effet été reçus récemment et, qu'après un travail de mise en forme, ils seront communiqués.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participant(e)s et clôt la séance.

Le Secrétaire de séance





Pierre VARIS

Le Président de la
communauté de communes Terres Toulouises

Fabrice CHARTREUX 

AGENDA DES REUNIONS COMMUNAUTAIRES

	JANVIER 2026	FEVRIER 2026	MARS 2026	AVRIL 2026
	1		1	1
2	2		2	2
3	3		3	3
4	4		4	4
5	5		5 conseil exploit. Eau/asst	5
6	6		6	
7	7		7	7
8	8 COM ECO	8	8	8
9	9		9	9 CC installation + élections
10	10		10	10
11	11		11	11
12	12 COM MOBILITE	12	12	12
13	13		13	13
14	14 COM Services Publics	14	14	14
15	15 COM DES MAIRES		15 1er tour élections municip	15
16	16		16	16
17	17		17	17
18	18		18	18
19	19		19	19
20	20		20	20
21	21		21	21
22	22		22 2è tour élections municip	22
23	23		23	23
24	24		24	24
25	25		25	25
26	26 COM PETITE ENFANCE	26	26	26
27	27 conseil exploit. Eau/asst	27	27	27 CC DOB 2026
28	28		28	28
29	29 CC		29	29
30			30	30 CC Budgets 2026
31			31	

	vacances scolaires
	jours fériés
	week-end

